

REVENDEICATIONS du 16 DECEMBRE 2010

RADIATEURS

- 1) Après vérification, il s'avère que les intérimaires travaillent très souvent sur la ligne R3 qui, je le rappelle, est une ligne ergonomique et les embauchés travaillent sur la ligne R5. Pourquoi cette différence ? DP du 18 Novembre 2010.

REPONSE DU DRH

Les rotations sont faites entre la ligne R6 et R3.

PTC

- 2) Serait-il possible que le chef d'équipe fasse une commande groupée pour les vêtements à « titre d'achat personnel » ?

REPONSE DU DRH

Les vêtements peuvent être achetés directement à la Société de Sausheim (en tant que salarié de Behr France la remise sera faite en caisse sur présentation de la carte de pointage).

W204 VENTILATION

- 3) Poste 45 : Le poste est trop chargé, l'opérateur doit se ravitailler lui-même et doit récupérer les bouchons jaunes sur la ligne évapo. Quelle solution envisagez-vous ? DP du 18 Novembre 2010.

REPONSE DU DRH

D'après le Bureau des Méthodes, la charge de travail n'est pas trop chargée. A revoir avec Monsieur BRUNET.

AMG

- 4) Poste 100 : Pour vérifier que le distri est bien en place sur l'évapo, l'opérateur est obligé de s'accroupir !! Comment comptez-vous régler ce problème ? Un audit SMESS a été effectué semaine 46. Quels en sont les résultats ?

REPONSE DU DRH

La décision a été prise de ne pas mettre la table en hauteur, mais de réduire la déformation des carters pour éviter le contrôle visuel.

GENERALITES

- 5) La période des Congés Payés est du 1^{er} Juin au 31 Mai de chaque année. Mais comment sont définis les arrêts maladies. Est-ce la même période que pour les Congés Payés ou est-ce l'année civile ?

REPONSE DU DRH

Les arrêts maladies sont définis sur l'année civile.